

Seance du Conseil Municipal  
du dix huit mai mil neuf cent soixante  
trois.

Le dix-huit mai mil neuf cent soixante-trois à  
vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune  
de Remilly, régulièrement convoqué, s'est réuni à la  
Mairie en séance ordinaire, sous la Présidence de son  
Maire.

Etaient présents : M. Judith Maire, Denoux adjoint  
Violette, Legrand, Cunard, Robert, Bourrier, Luyillon,  
Rabier, formant la majorité des membres en exercice  
absents excusés : M. Baulieu, Parent, Gruffaud, Nica  
Secrétaire de Séance : M. Luyillon.

Le Président ouvre la séance et le secrétaire  
donne lecture des procès verbaux des précédentes réunions. Ils  
sont adoptés après observation de Monsieur Robert au sujet  
de l'horaire de la dernière assemblée.

Le Maire informe ses collègues de la reprise de la démission  
du Lieutenant Ghont, Commandant la Compagnie des Sapeurs-  
Pompiers, ainsi que des difficultés qu'il rencontre pour  
l'acquisition de l'immeuble Céleyret-Maillard. Puis il  
fait la communication suivante :

« Comme vous avez pu le constater le placement des collecteurs  
d'égout dans les rues du Général Leclerc (50cm) du Puits  
haut 30cm, du Général Pierre, de la Croix Bousée et de la  
Place de la Mairie (50cm) a été fait assez rapidement en  
occasionnant certaines gênes certes, mais dans des conditions  
relativement acceptables malgré un temps dans son ensemble  
défavorable.

L'entreprise prévoit encore un mois de travaux de bran-  
chements particuliers.

À propos de ces branchements je vous vous donnerai des précisions.  
Leur coût s'élève sur le collecteur de 50 cm à 300 francs pour le  
raccordement, plus 40 francs du mètre linéaire, et pour ceux  
qui concernent la canalisation de 30 (rue du Puits Matti)  
220 francs pour le raccordement plus 10 francs du mètre  
linéaire. Nous avons invité les riverains d'avoir obligatoirement  
à évacuer leurs eaux de ménage ou de commune.

dans l'égout en leur laissant la liberté de brancher ou non  
leurs gouttières, les eaux de pluie étant absorbées par les bouches

d'égoût, créées en nombre suffisant pour ne pas envaliser les chaussées en cas de forte pluviosité.

Continuant notre programme d'assainissement nous prévoyons pour 1964 le placement de collecteurs dans les rues de Bel Air, les rues Perichon et de la République et éventuellement la rue de la Sablière, rue de l'Ormeteau, rue du Cimetière, et rue du Parc. Si une aide dont je vais vous entretien nous est accordée le projet concernant les rues de Bel Air, Perichon et de la République coûterait en prix 1963, approximativement 115 000 francs pour une longueur de 900 mètres.

Le projet complémentaire portant sur l'assainissement des rues de la Sablière, du Cimetière, Ormeteau et du Parc, s'élèverait toujours en prix 1963 à 185 000 francs pour une longueur de 965 mètres.

La dépense est basée sur la somme de 127 francs le mètre linéaire. Je vais vous lire la correspondance que j'ai échangée avec Monsieur Renaudin à la suite d'une interrogatoire téléphonique qu'il m'avait faite au sujet de l'assainissement de la rue. Il est évident que si, par son action, nous pouvions obtenir un coup d'épaule, l'ensemble des deux projets seraient à voter.

Le Conseil Municipal approuve le projet d'assainissement proposé et demande, lorsque les plans auront été faits, qu'un exemplaire reste en Mairie, afin que sa consultation puisse se faire à tous moments.

#### Construction du vestiaire - douches.

Sa construction du vestiaire - douches se poursuit. Il ne reste plus à faire que les installations de chauffage, le travail de plomberie et les portes ; les branchements d'eau et d'électricité sont prochains, et nous pouvons espérer que le bâtiment sera achevé dans un mois.

La commission des travaux ayant fait une visite de chantier le 23 avril et le rapport ayant été communiqué à l'architecte, je vais vous donner lecture de sa réforme en date du 8 mai.

« Mairie le Mair - vous avez bien voulu me dire dernièrement que le programme de travaux envisagés pour la Mairie se trouvait modifié.

« Je vous serai très obligé de me faire parvenir le programme que vous avez fait arrêter, le montant respectif de

à l'ordre de grandeur de défense (valeur à décembre 1962)

« dès que ce document me sera parvenu, je fourrirai

a la mise au point des plans d'exécution, salués depuis  
votre avis verbal.

Ces plans seront soumis à votre examen, avant l'établissement  
du devis descriptif et devis estimatif.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments  
devenus - signé, Rameau.

M. Rameau démontre que les éléments métalliques sont  
prêts, et que le faire écrive à l'architecte à ce sujet.

La commission des travaux se réunira le jour qui sera  
fixé par l'entrepreneur pour constater l'exécution du  
travail.

L'exécution du projet de construction de garages rue de la  
Sablière est retardée du fait que l'architecte ne nous ait  
pas encore fourni le cahier des charges, et le texte de l'adjudication  
qui doit être lancée. Ces pièces nous sont  
demandées par l'autorité de tutelle et sont indispensables  
pour que l'adjudication soit approuvée. Après nos mes-  
santes et presque journalières reclamations, nous venons de les  
obtenir. Je suis harcelé par notre service de sécurité qui désire  
vivement voir son matériel bien abrité car vous n'ignorez  
pas la vétusté de l'actuelle remise, le toit laisse filtrer l'eau  
et la charpente est pourrie.

croirez-vous qu'il faille poursuivre le projet d'assainissement  
de l'actuelle gendarmerie. Monsieur l'assemblé entrepreneur de ma-  
gasin est disposé à faire le travail ? Le Conseil après examen  
de la question et tenant compte de la construction de la prochaine  
caserne, décide de sursis à l'exécution de ce projet.

M. Robert propose une installation de bureau provisoire, et en  
dehors de l'immeuble afin de permettre aux gendarmes d'établir leurs  
rapports dans les meilleures conditions, l'actuel bureau étant devenu  
très insuffisant. Le Conseil Municipal charge son Maire d'en aver-  
tir le brigadier en lui demandant si cette idée peut l'intéresser.

Je dois vous entretenir maintenant de nos projets d'aménagement  
de la Mairie, du nouveau cimetière et du stade, pour lesquels  
la sous-préfecture nous a demandé des précisions et qui  
doivent être financés par l'emprunt que nous devons  
contracter auprès de la Société auxiliaire de crédits.

Voici donc, un détail approximatif :

Pour la Mairie, nous exécuterons une première tranche  
qui comprendrait la construction du logement et de  
son accès, soit avec les honoraires 105.000 F.

Le rez-de-chaussée sera aménagé ensuite

moins plus simplement que ce qui  
était prévu par l'architecte  
également une première tranche pour  
le cimetière, comprenant les clôtures, dra-  
veil du géologue et honoraires, soit

30.000 F.

enfin l'aménagement du stade, clôture  
du nouveau terrain et construction de  
la maison du gardien

42.000 F.

sont un total de

173.000 F.

Le Conseil Municipal approuve le projet comprenant cette  
première tranche de travaux.

La toiture du groupe scolaire des Filles, est comme je vous  
en ai entretenu dans un très mauvais. Il est donc urgent  
de la refaire. J'ai demandé à M<sup>e</sup> Carette de me fournir  
une estimation de la dépense.

Leur devis s'élève à 33.000 F.

Je vous demande de m'autoriser à traiter avec eux - le finan-  
cement étant prévu au budget primitif de cette année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire  
à traiter avec l'entreprise Carette, pour la réfection de la toiture  
à la suite de la réclamation de Roger Chalin, au sujet de  
l'évacuation, sur son terrain qu'il cultive, des eaux de l'Urin  
Index, nous sommes allés sur place, Messieurs Denier, Bozillot,  
Violette, moi-même, avec M<sup>e</sup> Jacquette, ingénieur des Ponts &  
Roger Chalin étant présent, étudier le problème.

Il serait simple de revenir à l'ancienne situation, c'est à dire  
faire couler les eaux de gouttière sur le chemin, à l'exclusion  
des eaux vives d'habitation ou d'usine, en supprimant les  
canalisations que nous avons établies l'an dernier, et l'étage  
inférieur serait dans l'obligation de supporter les eaux de  
l'étage supérieur, avec, bien sûr une répartition un peu  
meilleure. Mais dans le but de donner une raisonnable  
satisfaction à l'exploitant, nous avons demandé à M<sup>e</sup> Jacquette  
de nous dire si la pente vers le fond de la N° 91, était  
suffisante pour permettre l'évacuation des eaux. Voici sa  
réponse.

« Le 10 Mai 1963. à l'Ingénieur des Travaux Publics de l'Etat  
à Monsieur le Maire de Remecy. - Objet Ecoulement des  
eaux du Bambin. Monsieur le Maire, comme suite  
à notre entretien du 8 Courant, j'ai l'honneur de vous

« faire connaître que nous disposons d'une pente de  
« 74 centimètres entre le radier du point de déversement le plus  
« éloigné de la R.N. 191 et le fond du fossé de cette route.  
« La distance entre le point de déversement et le fossé est  
« de 69 m 00, en sorte que la pente est d'environ 1 cm  
« par mètre.

« On pourrait par conséquent :

« soit créer un fossé à ciel ouvert en limite du chemin  
à Herbeux, sur le champ exploité par M. Chalin. La défense  
« serait de l'ordre de 120 F.

« soit une tranchée drainante à l'emplacement prévu  
« pour le dit fossé. Cette tranchée comporterait un drain  
« en poterie de 0,14 de diamètre, remplissage en cailloux  
« de dragage et une tête de sortie avec grille dans le fossé.  
« Le montant de la défense serait alors de 850 Frs.

« Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments  
« d'envie. L'Ingenieur : Jacquette

Veuillez me dire quelle solution vous aimerez voir  
adopter, étant entendu qu'elle sera fonction de l'accord  
préalable écrit des propriétaires des terrains qui admettent  
la servitude. Le Conseil Municipal décide de faire le fossé  
dont le coût sera 120 F.

Je vous donne lecture d'une lettre des Etablissements Sandoz  
sollicitant le classement en zone industrielle du terrain dans  
lequel ils sont implantés. Je ne pense pas qu'il puisse  
y avoir une opposition de notre part. Veuillez me donner votre  
avis.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour ce classement.  
Dans une lettre envoyée aux hautes du département, Monsieur  
le Préfet définit nombre de mesures qui peuvent être prises  
pour assurer la sécurité de la circulation urbaine.

Des consignes sont données aux services chargés de la surveillance  
de cette circulation, en l'occurrence, nos gendarmes. Ils sont  
invités après une période de mise en garde, pendant la  
quelle de simples avertissements seront donnés, à réprimer  
severement les infractions qui seraient commises.

Ils nous ont demandé d'étudier les problèmes d'infrastructure  
relatifs à la sécurité de la circulation notamment pour  
ce qui est de nos moyennes communes, la matérialisation sur  
la chaussée des rues supportant une grande densité de véhicules  
(et je ne vois pas la D 153, c'est-à-dire, la rue de Nelly,  
de la Croix Boussée, du Général Pierré, et du Général Leclerc),

Du 10  
le 11 Ju  
Le Sou  
Sign

de lignes jaunes indiquant des files de voitures, et en établissant aux carrefours les plus fréquentés, plus spécialement sur les voies ne disposant pas de signalisation lumineuse de passages "Zebra", celle-ci pouvant contribuer à assurer une meilleure sécurité des piétons.

Je vous propose d'établir un passage Zebra au carrefour rue du Four à Chaux - Général Pierre - Puits Massé - Bel Air. Quel est votre avis ?

Le Conseil Municipal décide d'établir des passages "Zebra" au carrefour rue de Milly face Paini au carrefour rue de C<sup>e</sup> Boulée, face Bellault et au carrefour rue du Four à Chaux précité.

Il m'a été signalé que nos administrés, qui ne sont pas abonnés au téléphone éprouvent des difficultés pour obtenir des communications hors les heures d'ouverture des bureaux des P et B. Ils doivent s'adresser lorsqu'ils ont des urgences, à des voisins, ou chez des cafetiers, ce qui est quelquefois gênant. Il serait souhaitable qu'un taxiphone soit installé devant la Poste, et si vous le voulez bien, je vais faire cette demande à l'Administration.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à faire cette démarche. Les fenêtres des logements du groupe scolaire "Ormeteau" étaient comme vous le savez, démunies de persiennes, et comme vous le savez aussi, l'action du soleil sur les papiers courrant les murs est pérnicieuse quant à la conservation de leur fraîcheur.

Monsieur Jacquet le Directeur et M. Demichel l'adjoint ont dû remplacer tous les papiers que les précédents occupants avaient abimés.

Pour les protéger, ils ont acheté et fait placer des stores venitains d'un heureux effet extérieur.

Monsieur Jacquet qui est aussi le porte parole de Monsieur Demichel m'a dit qu'il serait reconnaissant au Conseil Municipal s'il voulait bien lui accorder une participation aux frais nécessités par cette installation.

Je vous demande votre avis et vous prie de fixer le montant de cette participation aux frais nécessités par cette installation.

Un bonjour à tous

le 11 juillet 1963

Le Sous. Puflet

Sig. Félix Bé.

Je vous demande votre avis et vous prie de fixer le montant de cette participation si vous en admettez le principe.

Le Conseil Municipal décide d'accorder une participation de 65 francs par fenêtre.

je vous dis en passant que l'horarie de travail de nos caoutchouciers a été fixé en raison de la réglementation en cours de 45 heures par semaine.

Il se présente donc de la façon suivante :

du lundi au vendredi, de 7<sup>h</sup> à 11<sup>h</sup> 30

et de 13<sup>h</sup> 30 à 17<sup>h</sup> 30

et le samedi, de 7<sup>h</sup> à 12 heures.

M<sup>r</sup> Edmond Allais ayant été sérieusement malade et hospitalisé, ne pourra reprendre son travail à temps complet. Il désirerait faire de petits travaux d'entretien et nous lui donnerons un salaire horarie.

Nous avons embauché définitivement M<sup>r</sup> Barnel, qui jusqu'alors donne entière satisfaction. Il vient de fleurir les massifs en manifestant ses qualités de jardinier.

Notre effectif est donc revenu à son nombre normal.

Monsieur Robert fait une observation au sujet des papiers et détritus qui rentrent dans sa cour après les marchés, lorsque le vent est violent. Il désirerait que les préposés au nettoyage aillent récupérer ces papiers dans sa propriété.

Une association pour la protection des sites et pour favoriser le tourisme dans les Hautes Vallées de l'Essonne en Seine et Oise Sud, a été créée le 20 avril dernier à Itteville. Sont invités à y adhérer toutes les communes bordant l'Essonne, la Juine et l'Ecole. L'association a pour objet principal de mettre en valeur les richesses touristiques ou le patrimoine historique de la région pour y intéresser le public et favoriser un courant touristique, commercial et économique. Je crois que nous avons intérêt à ce que cette association vive et prospère et je vous demande l'autorisation d'y adhérer. La cotisation serait fixée à 0<sup>t</sup> 10 par habitant; les recettes serviraient à financer l'impression de dépliants mettant en valeur notre région.

Le Conseil Municipal vote l'adhésion de la commune à cette association.

Enfin si vous le permettez, je voudrais faire un tour d'horizon sur l'expansion et le développement de notre Commune.

Le périmètre d'agglomération étant trop étroit nous avons demandé qu'il soit étendu à l'est jusqu'au chemin de Gommerville formant la limite de notre territoire avec

Ornay, et au sud de l'autre côté de la Nationale 191 en partant de la Route de Melun après le nouveau émetteur en direction de la Jarde et rejoignant la N 191 au-delà du Chemin Rural N°1 de la Verville à Mennecy.

Afin d'être informé du sort réservé à nos délibérations, j'ai prié Monsieur Gervaise, architecte-urbaniste chargé de l'urbanisation de notre région de bien vouloir me rencontrer.

Je l'ai reçu avant-hier.

Il m'a d'abord informé que l'élargissement de notre périphérie d'agglomération au-delà de la RN 191 présentait des difficultés. L'obstacle principal sont des Ponts et Chaussées qui voient avec appréhension la Route Nationale au centre de l'agglomération. Si le développement de Mennecy prenait de l'importance dans cette partie de notre territoire; tout au moins pour le moment, parce qu'il est probable que dans l'avenir la circulation automobile entre Mennecy et la Nationale 7 sur cette fraction de la N 191 ne s'accentuera pas, le projet de déviation de la D 153 aboutit le PN en traversant la propriété du Comité d'établissement de la Régie Renault pour rejoindre la 191 sur la route de Fontenay, reprenant corps à la place de Villery ayant été remarqué par Monsieur Gobel dont l'idée était, il ya quelque temps, de l'utiliser pour y transférer une grande école. Si cette idée se concrétisait la D 153 traverserait vraisemblablement Villery après franchissement de la ligne de Chemin de Fer aux environs du PN d'Echarcon, pour aboutir à la N 191, au bout du Parc. Le trafic automobile serait donc beaucoup plus important de ce côté. Quoiqu'il en soit l'approbation de notre délibération du 12 décembre est différée. Par contre l'extension de notre commune dans la direction Est est vivement encouragée par M<sup>e</sup> Gervaise - ; lui ayant fait part de notre décision de créer deux nouvelles rues en prolongement de la rue du Clos Renault et en utilisant le chemin Rural N°19 du bas Clos Renault, il m'a prié de succourir à la réalisation du projet, désirant organiser l'urbanisation de ce secteur en créant des avenues, un centre commercial et des écoles - Il a ajouté que cette urbanisation sera grandement facilitée si une Société de construction pouvait s'intéresser au remplissage de ces espaces libres.

Or pour une certaine coïncidence, j'ai reçu hier un représentant du groupe Rivald dont les branches d'activité sont grandes et de toute première importance, qui cherchait des terrains propres à la réalisation d'un programme conséquent pour l'accèsion à la propriété et pour la location. Ce programme qui porterait sur sept ou huit cents logements serait accompli par tranches et pourrait s'étaler sur plusieurs années.

J'aurai enregistré ses déclarations et fait les habituelles réserves. Il m'a demandé de recevoir les responsables de son groupe lundi matin. Monsieur Denœux m'accompagnera ainsi que Monsieur Foye Maire d'Ornay. intéressé par le projet jusqu'à déborderait au-delà du chemin de Tournenfils, sur la commune voisine. Je serai complet lorsque je vous aurai dit que dans la propriété "Les Noizets" il est question de construire une centaine de logements pour l'accèsion à la propriété, mais que nous ne sommes pas encore saisis du projet.

Monsieur Gervais prévoit que dans un avenir peu éloigné Mennecy prendra l'aspect d'une petite ville et comptera dix mille habitants, mais conservera son caractère de petite cité accueillante par les espaces verts qui la bordent à l'Ouest et au Nord, et son urbanisation bien comprise.

Je confie tout cela à votre examen. A vous de déterminer si nous devons accepter l'évolution de notre localité en l'orientant dans le sens le plus favorable à son développement et partant, au bien être de ses habitants; ou si nous devons nous opposer à sa croissance qui nous sera peut-être imposée plus tard. Rien d'autre ne sera fait sans votre attentiment et sans que vous soyez informé plus clairement.

Monsieur Robert suggère d'offrir un souvenirs à M<sup>e</sup> Catini qui était Chef de Gare à Mennecy et a rempli son service au mieux des intérêts de tous les usagers de la SNCF.

Le Maire, partant de cette idée, pense que la meilleure façon de témoigner la reconnaissance de la Commune à ceux qui auront marqué leur passage dans notre localité par leurs qualités et les services qu'ils y auront rendus, serait de leur remettre une médaille frappée de l'écusson de la Ville.

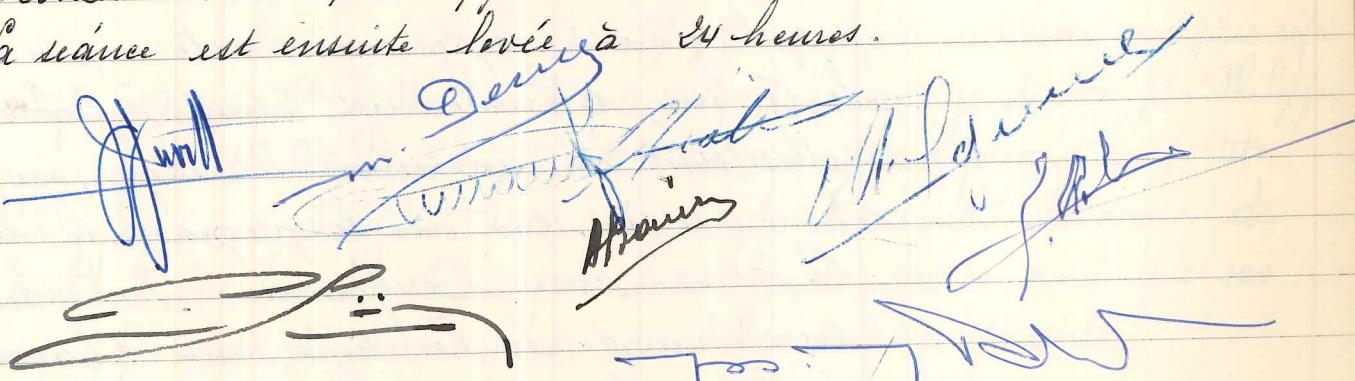
Le Conseil Municipal approuve cette suggestion

Il est demandé qu'un point d'eau permanent avec robinet soit établi.

Il faudrait être situé au square de la Libération. Il est aussi demandé que le caniveau de la rue Canoville en bordure de la rue du Général Leclerc soit supprimé.

Le Conseil Municipal approuve cette demande.

La séance est ensuite levée à 24 heures.



### Séance du quinze juillet mil neuf cent soixante-trois

Le quinze juillet mil neuf cent soixante-trois à vingt heures quarante-cinq le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance extraordinaire sous la Présidence de son maire

Membres présents: M. Judith Mairie, Denens adjoint, Baulieu, Gilles, Violette, Segrand, Cimant, Truffaut, Parant, Robert Bouvier, Layallon, Nice, Roche  
Secrétaire: M. Nice

Le President ouvre la séance et le Secrétaire lit le compte rendu de la séance du 18 mai 1963 qui est adopté à l'unanimité.

Il entretient ensuite l'Assemblée de son échange de correspondance avec Monsieur Renouvin, Président d'Homme de la Société Centrale de Banque qui est intervenu auprès du Crédit Foncier de France pour l'obtention d'un prêt de 340.000 f. destiné au financement des nouvelles tranches du réseau d'égout à établir dans notre localité dont il a été question dans la réunion du 18 mai.

Les modalités de l'emprunt seraient les suivantes : versement d'une fraction de 120.000 francs dès maintenant et la seconde de 120.000 francs également en janvier 1964. Taux de l'intérêt 6.3% délai de remboursement 20 ans.